Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EURE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°27-2018-098

PUBLIÉ LE 16 JUILLET 2018

Sommaire

Préfecture de l'Eure

27-2018-07-16-001 - Arrêté SCAED-18-40 organisant les suppléances de M. le Préfet de l'Eure (2 pages) Page 3

Préfecture de l'Eure

27-2018-07-16-001

Arrêté SCAED-18-40 organisant les suppléances de M. le Préfet de l'Eure

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'EURE

Arrêté SCAED-18-40 organisant les suppléances de M. le préfet de l'Eure

Le préfet de l'Eure
Officier de la Légion d'Honneur

VU :

- La loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Le décret du 6 mai 2016 nommant M. Thierry COUDERT, préfet de l'Eure ;
- Le décret du 9 mars 2017 nommant M. Philippe LAYCURAS, sous-préfet de Bernay ;
- Le décret du 21 mars 2017 nommant Mme Anne FRACKOWIAK-JACOBS, sous-préfète des Andelys ;
- Le décret du 1er août 2017 nommant M. Arnaud GILLET, directeur de cabinet du préfet de l'Eure ;
- Le décret du 23 mars 2018 nommant M. Jean-Marc MAGDA, secrétaire général de la préfecture de l'Eure ;
- L'arrêté préfectoral en vigueur portant organisation de la préfecture et des sous-préfectures de l'Eure à compter du 1er décembre 2017 ;
- L'arrêté préfectoral en vigueur portant nomination de l'encadrement de la préfecture et des sous-préfectures de l'Eure à compter du 1er décembre 2017 ;

SUR proposition de M. le secrétaire général de la préfecture de l'Eure,

A R R E T E

ARTICLE 1er : En cas d'absences simultanées de M. le préfet de l'Eure et de M. le secrétaire général de la préfecture de l'Eure, M. Arnaud GILLET, directeur de cabinet du préfet de l'Eure, est chargé d'assurer la suppléance de M. le préfet de l'Eure.

ARTICLE 2 : En cas d'absences simultanées de M. le préfet de l'Eure, de M. le secrétaire général de la préfecture de l'Eure et de M. le directeur de cabinet du préfet de l'Eure, Mme Anne FRACKOWIACK-JACOBS, sous-préfète des Andelys, est chargée d'assurer la suppléance de M. le préfet de l'Eure.

ARTICLE 3 : En cas d'absences simultanées de M. le préfet de l'Eure, de M. le secrétaire général de la préfecture de l'Eure, de M. le directeur de cabinet du préfet de l'Eure et de Mme la sous-préfète des Andelys, M. Philippe LAYCURAS, sous-préfet de Bernay est chargé d'assurer la suppléance de M. le préfet de l'Eure.

ARTICLE 4 : M. le secrétaire général de la préfecture de l'Eure est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Évreux, le 16 JUIL. 2018

Le préfet,

Thierry COUDERT